

Panneau annonçant les radars automatiques

Par arnaudligth, le 23/02/2009 à 02:08

Alors voila l'histoire:

Je roule sur une route où il y a un radar automatique installé, dans le sens Nord-Sud avec un panneau qui indique sa présence, le radar me flashe, je suis effectivement en excès de vitesse (130 environ au lieu de 90) le seul problème est que je roulais dans l'autre sens (Sud-Nord) qui n'indique aucune présence d'un radar...

Ai-je un recours de contestation ou l'ai je dans le baba si je reçois ma lettre?

PS : que risque-t-on à ne pas répondre à une amende reçue par courrier simple au lieu d'un courrier recommandé ?

Par **Tisuisse**, le **23/02/2009** à **08:07**

Bonjour,

Un petit bonjour en arrivant fait toujours plaisir, merci pour nous.

Attendez d'abord d'avoir reçu votre avic de PV puis répondez à ces quelques questions, s'il vous plaît :

- la route a-t'elle 2 voies seulement (1 dans chaque sens) ou +?
- le flash était'il sur la droite de votre sens de circulation ou en face ?
- dans l'hypothèse de 2 voies seulement, étiez-vous en train d'effectuer le dépassement d'un

autre véhicule? ce qui justifierai le déclanchement du flash.

Pour répondre à votre PS, les avis de PV sont toujours envoyés par courrier simple. Ne manque de réaction de votre part "faire le mort" a pour conséquence que les délais de paiement de l'amende minorée puis celui du passage à l'amende majorée, vont continuer à courir, plus de possibilité pour contester ensuite. Si vous continuez à ne pas réagir, vous recevrez ensuite une sommation de l'huissier du Trésor Public, blocage de vos compte bancaires, frais huissier et frais bancaires venant s'ajouter à la note déjà salée de l'amende majorée.

Dernier point, passé le délai des 45 jours de l'avis de PV, les points à retirer pourront l'être à tout moment.

Par arnaudligth, le 23/02/2009 à 08:32

Bonjour,

- la route a-t'elle 2 voies seulement (1 dans chaque sens) ou + ? OUI
- le flash était'il sur la droite de votre sens de circulation ou en face ? NON à gauche sur l'autre voie.
- dans l'hypothèse de 2 voies seulement, étiez-vous en train d'effectuer le dépassement d'un autre véhicule ? non j'étais seul

Merci d'avoir répondu rapidement

Par Tisuisse, le 23/02/2009 à 08:41

Dans la mesure où le radars automatiques sont réglés, en principe, pour prendre la voie la plus proche d'eux, attendez de recevoir un avis de PV.